



Procès-verbal du conseil municipal du mardi 16 décembre 2025

Présents : MM. et Mmes Claude Lhermet, Elsa Mêlé, Angélique Fanget, Frédéric Finand, , Yvon Blondon, Brigitte Clutier, Nathalie Chanaux, Didier Faye.

Absents : Stéphane Goncalves, Jonathan Vallet, Françoise Berthois, Pierre-Marie Roche, Isabelle Joyet (pouvoir à Yvon Blondon), Sébastien Brasy (pouvoir à Angélique Fanget) Parmantier Pascale.

Le conseil est ouvert à 20h30.

1. Vote du budget annexe « Cœur de village ».

Ce budget a été préparé lors d'une réunion avec la Trésorerie de Roussillon. Il est nécessaire de verser une somme sur ce budget annexe : le financement provient du budget communal, le mandement se fait en hors taxe, la TVA est listée à part, puis est reversée chaque trimestre par le centre des impôts. Toutes les dépenses concernant l'aménagement du cœur de village seront désormais financées par ce budget. Au départ versement d'une somme de 98 000 €

Vote pour la création de ce budget annexe : adopté à l'unanimité.

2. Virement de crédit pour alimenter le budget annexe.

Le virement de crédit de 98 000 € correspond à un excédent de crédits concernant la plaine du sport, à la vente de terrains et à un solde de divers excédents. Dès le début de l'année 2026, il sera possible de mandater avant le vote du budget.

Vote pour le virement de crédit au budget annexe : adopté à l'unanimité.

3. Suppression du budget du CCAS au 1^{er} janvier 2026.

Le budget spécifique au CCAS rendait plus complexe les opérations financières. Pour la simplification, les dépenses du CCAS entreront dans le budget communal au chapitre des dépenses à caractère général.

Vote pour la suppression du budget annexe du CCAS : adopté à l'unanimité.

4. Suppression du budget de la Caisse des écoles au 1^{er} janvier 2026.

De la même façon, il est nécessaire de simplifier la gestion en supprimant le budget annexe de la caisse des écoles. Cette opération de suppression doit être précédée d'une mise en sommeil pour 3 ans pendant laquelle aucune opération ne doit avoir lieu. Après ce délai la caisse des écoles pourra être supprimée.

Vote : pour la mise en sommeil de la caisse des écoles : adopté à l'unanimité.

5. Autorisation de signature d'un avenant pour le Programme de Réussite Educative.

Il s'agit d'un prolongement de la convention du PRE. Ce programme issu de la politique de la ville pour des interventions après le repérage de fragilités chez des enfants de 2 à 16 ans dans les domaines de la santé, de la vie quotidienne et familiale. Le service dédié à la communauté de commune étudie les cas pour des interventions des structures d'aide, pour une intervention soit par la MDPH soit par le PRE. Pour trouver les bons interlocuteurs, le parcours peut durer plus



d'un an, avec prise en charge des temps de dépassement. Le retour des familles est bon, avec une forte demande en zone rurale. Le financement est de 0.50 € par habitant pour les communes, auquel s'ajoute une aide de la CAF et d'EBER.

Vote : pour l'avenant prolongeant la convention pour 2026 : adopté à l'unanimité.

6. Devis « Synergie et développement (offre technique d'accompagnement et procédures d'acquisitions marchés publics).

Question retirée, car le retour d'analyse de l'avocat n'est pas parvenu.

Questions diverses :

- L'avis du juge des expropriations est parvenu. Il faut attendre un appel éventuel de la famille. Après accord, il faudra procéder à la dépollution de la zone.
- Question de Nathalie Chanaux sur le projet de paddle : le projet est mis en suspens, c'est encore un terrain agricole sans assainissement.
- Question par Nathalie Chanaux sur le WC de la place fermé le dimanche matin. Ce qui a gêné le public d'une animation.
- Question de Frédéric Finand : sur le non fonctionnement de l'éclairage du parking de la Salles des Fêtes le soir de la manifestation Décllic. Cela sera vérifié.
- Le repas des seniors aura lieu le dimanche 8 février.
- Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars.

Clôture du conseil à 21h 30.

Le Maire,

Claude LHERMET

La secrétaire,

Brigitte CLUTIER